

P.V. de SYNTHÈSE des OBSERVATIONS RECUEILLIES au COURS de l'É.P.

Enquête publique relative à :

VOIRIE COMMUNALE, Projet d'aliénation des portions ou des chemins ruraux :

- « • Bordant les parcelles cadastrées A 848, A 711, A 710, A 709 partiellement
(La Gautrais)
- Bordant les parcelles cadastrées A 1074, A 849, A 940, A 709 partiellement
(La Gautrais)
- Bordant les parcelles cadastrées B 804, B 722, B 719, B 717, B 104, B 103,
B 102, B 101, B 100, B 113, B 523, B 725 *(Rochefort)*
- Bordant la parcelle cadastrée A 922 *(La Galerie)*
- Bordant les parcelles cadastrées B 279, B 295, B 315, B 512, B 513 *(La
Retardais)*
- Bordant les parcelles cadastrées B 318, B 321, B 322, B 323, B 327 *(La
Retardais)*
- Bordant les parcelles cadastrées A 472, A 473, A 474, A 477, A 503, A 504,
A 505, A 506, A 507, A 1024 *(La Bellenais)*
- Bordant les parcelles cadastrées B 219, B 1014 *(La Garenne). »*

Du : mercredi 25 septembre 2019 à 10h00 ; Au : mercredi 16 octobre 2019 à 16h00

Autorité désignant le CE :
Maire de Trémeheuc,
Autorité organisant l'enquête :
Mairie de Trémeheuc.

Commissaire enquêteur :

Franck HELLEBOID,
KerMen,
4. La Moignerie

35 120 LA BOUSSAC

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée à Trémeheuc (35 270), du Mercredi 25 septembre, au mercredi 16 octobre 2019 ; j'ai recueilli les informations écrites et/ou orales suivantes :

- Observations inscrites au registre d'enquête : aucune,
- Observations transmises au C.E. par courrier ou mail : aucune,
- Observations recueillies oralement : une.

Par ailleurs, je note que :

- Quatre personnes sont venues se renseigner au secrétariat de mairie et consulter le dossier pendant la période d'enquête.

- Un monsieur qui n'a pas souhaité décliner son identité, m'a visité lors de la dernière permanence pour m'entretenir de la situation du chemin situé à Bellenais (*sous-dossier 1-2017*). Selon lui, ce chemin n'a été entretenu par la commune que d'un seul côté. Il y a aujourd'hui beaucoup de détritiques dans le chemin. Le passage est artificiellement bouché. Il lui semble souhaitable que le cheminement soit rétabli, notamment en vue du passage des vaches dont la divagation sur la route pose des problèmes ponctuels et de sécurité.

**Précisions souhaitées par le CE,
pour finaliser les rapport et conclusions motivées de l'EP :**

- Sachant que la commune est traversée par des itinéraires inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (*PDIPR*), je souhaite que me soit formellement précisé le statut des projets visés par l'EP au regard de ces itinéraires.

- Concernant les chemins sur lesquels sont partiellement implantées des constructions, je souhaite que chemin par chemin, me soient précisées les interventions de la commune auprès des occupants sans droit ni titre, concernés,

- Concernant le chemin actuellement mis en culture (*maïs*), en contravention manifeste avec toutes les règles applicables en la matière, je souhaite que me soient précisées les interventions de la commune auprès du propriétaire riverain concerné,

- Sachant que lors de précédentes enquêtes des recommandations ont été formulées quant à l'encombrement artificiel et anormal de certains chemins, je souhaite que me soient précisées, les mesures, notamment à visées pédagogiques, éventuellement réalisées par la collectivité, en direction de tout ou partie de la population.

- Sachant qu'au moins trois enquêtes publiques en vue de l'aliénation de chemins ruraux se sont succédées ces dernières années : que l'aliénation de ces chemins (*qui bien qu'appartenant au domaine privé de la commune, bénéficient d'un statut particulier et d'une présomption d'affectation à l'usage du public*), **doit donc rester exceptionnelle**, je souhaite que me soit précisé si un inventaire détaillé de ces chemins a été réalisé, et si une réflexion sur leur devenir a été conduite par la collectivité.

Fait et transmis au Maître d'ouvrage, le :
Vendredi 18 octobre 2019.

Franck HELLEBOID,

Commissaire Enquêteur.